



120 ANS DE CONQUIS SOCIAUX* REMIS EN CAUSE SANS NEGOCIATION

* "Ne parlez pas d'acquis sociaux mais de conquises sociales, parce que le patronat ne désarme jamais" Ambroise CROIZAT ministre du travail et de la sécurité sociale 1945/1947

Le projet de loi travail constitue une régression sans précédent. Pourtant le gouvernement persiste à avancer « masqué » et ne dévoile qu'au compte-goutte ses intentions. Pour savoir ce que contient le projet mieux vaut lire la presse....

Une méthode contestable :

- Pas de négociation mais une concertation des organisations syndicales et patronales reçues individuellement six fois une heure chacune.
- Parallèlement le gouvernement présente une loi d'habilitation pour légiférer par ordonnances sans aucun débat à l'assemblée nationale.

Il est important de noter que les textes étaient parus dans la presse avant d'être dévoilés aux organisations syndicales et aux parlementaires. Voilà qui en dit long sur la sincérité d'un gouvernement et d'un président nouvellement élus.



Et un contenu tout aussi contestable

- Négociation d'entreprise plus forte que la loi (inversion de la hiérarchie des normes, fin du principe de faveur)
- Plafonnement des indemnités prud'homales et facilitation des licenciements.
- Référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur
- Rôle normatif des accords de branche restreint
- Fusion des instances représentatives du personnel : fin de la proximité
- Mise en place d'un contrat de chantier ou projet instaurant le CDD « à vie »
- Remise en cause partielle du compte pénibilité

CE QUE VEUT MACRON LA FUSION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL : UN NOUVEAU CADEAU AU MEDEF !

Le regroupement de l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel, comité d'Entreprise et CHSCT en une seule ainsi que la suppression des Délégués Syndicaux DS :

- Minorer le rôle des CHSCT qui consacrent leurs actions à la prévention des risques, veillent à la santé des salariés, leur sécurité et conditions de travail et gênent quotidiennement le patronat de nos branches : le but étant d'éviter les procédures notamment judiciaires, car ils possèdent la personnalité morale et peuvent stopper les projets préjudiciables à la santé et à la sécurité des salariés **ce que les Patrons craignent.**

Combien de suicides, burn-out, dossiers de harcèlement moral dans les entreprises, que Monsieur MACRON feint d'ignorer en voulant fusionner cette instance avec d'autres ?

- Restreindre le nombre d'heures de délégation pour empêcher la CGT d'aller à la rencontre des salariés et réduire le temps alloué pour leur défense.

Faut-il le rappeler : ce sont les rencontres des salariés sur le terrain qui permettent de connaître les vraies conditions de travail,

...

- Limiter l'action des délégués du personnel qui ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives relatives au salaire, à l'application du code du travail et aux conventions et accords. Les délégués du personnel peuvent également saisir l'inspection du travail.

D'importantes difficultés sont à prévoir pour obtenir la validation de congés, des augmentations individuelles, ... le rôle des DP est primordial pour accompagner les salariés

- Mettre fin au rôle de négociateur du délégué syndical et de façon plus générale diminuer le nombre des élus en entreprise.

L'objectif prioritaire d'un patronat inféodé au président MACRON : Réduire les contre-pouvoirs en entreprise et professionnaliser le syndicalisme. Accessoirement réduire les coûts...



CE QUE LA CGT REVENDIQUE

- Conserver chacune des instances qui ont leurs propres prérogatives afin de **mieux défendre les salariés.**
- Renforcer le rôle de chacune de ces instances avec :
 - La création de CHSCT de sites pour mieux **aborder dans leur globalité les problématiques locales** là où elles doivent être posées...
 - Le renforcement du rôle du CE avec la possibilité de **suspendre toute procédure de licenciement et un vrai droit d'intervention sur les orientations économiques et stratégiques de l'entreprise.**
 - Que le DS soit le seul interlocuteur syndical à négocier les accords **pour un véritable progrès social.**
 - Le renforcement du nombre et des missions des représentants des salariés dans les Conseils d'administration afin qu'ils puissent **peser réellement sur les décisions prises en Conseil d'Administration.**

LA FUSION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL EST UN REcul SOCIAL

**Défendons le Maintien des Instances syndicales
et la liberté de se syndiquer.
Participons à la lutte contre la future loi travail,
le 12 septembre 2017 !**